



TEXTE ADOPTÉ n° 481  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

1<sup>er</sup> octobre 2020

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du deuxième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition, du troisième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition et du quatrième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 274, 330, 331 et T.A. 69 (2019-2020).*

*Assemblée nationale : 2744 et 3351.*

---

### **Article 1<sup>er</sup>**

Est autorisée la ratification du deuxième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition, signé à Strasbourg le 17 mars 1978, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

### **Article 2**

Est autorisée la ratification du troisième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition, signé à Strasbourg le 10 novembre 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

### **Article 3**

Est autorisée la ratification du quatrième protocole additionnel à la convention européenne d'extradition, signé à Vienne le 20 septembre 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2020.*

*Le Président,*  
*Signé : RICHARD FERRAND*

---

(1) Voir le document annexé au projet de loi n° 2744.





ISSN 1240 - 8468

---

Imprimé par l'Assemblée nationale